Page: 1/17



# Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2025 Révision: 11.02.2025

Numéro de version 07-00 (remplace la version 06-03)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: CWS WERTLACK® Metallux 3in1

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Agent d'enduction

#### Utilisations déconseillées

Ce produit n'est pas adapté aux applications autres que celles indiquées dans la section « Utilisation de la substance / du mélange ». Si l'utilisation que vous prévoyez d'en faire n'y est pas indiquée, veuillez contacter le rédacteur de cette fiche technique de sécurité.

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/fournisseur:

Dörken Coatings GmbH & Co. KG Wetterstr. 58 58313 Herdecke Germany www.doerkencoatings.de

Phone: +49 2330 63 243 Fax: +49 2330 63 100 243

Service chargé des renseignements: msds.coatings@doerken.de

# 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Emergency CONTACT (24-Hour-Number):

GBK GmbH +49 (0)6132-84463

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



(suite page 2)

Page: 2/17



# Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2025 Révision: 11.02.2025

Numéro de version 07-00 (remplace la version 06-03)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Metallux 3in1

(suite de la page 1)

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# 2.2 Éléments d'étiquetage

# Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

# Pictogrammes de danger







GHS02 GHS07 GHS

#### Mention d'avertissement Attention

## Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Acétate de n-butyle

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

1-Méthoxy-2-propanol

#### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection.

P312 Appeler un médecin en cas de malaise.

P391 Recueillir le produit répandu.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 Contient anhydride maléique. Peut produire une réaction allergique.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

# 2.3 Autres dangers

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

En cas d'inhalation: Effet narcotique possible en présence de fortes quantités.

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

(suite page 3)





selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2025 Révision: 11.02.2025

Numéro de version 07-00 (remplace la version 06-03)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Metallux 3in1

(suite de la page 2)

vPvB: Non applicable.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS: 123-86-4	Acétate de n-butyle	≥10-≤25%
EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-xxxx	Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336, EUH066	
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Reg.nr.: 01-2119489379-17-xxxx	Dioxyde de titane Carc. 2, H351	10-25%
CAS: 7779-90-0 EINECS: 231-944-3 Reg.nr.: 01-2119485044-40-xxxx	bis(Orthophosphate) de trizinc Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	≥10-<25%
Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35-xxxx	Hydrocarbures, C9, aromatiques Numéro CAS alternatif: 64742-95-6 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335; STOT SE 3, H336, EUH066	≥2,5-≤10%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60-xxxx	(2-Methoxymethylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<5%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Reg.nr.: 01-2119475108-36-xxxx	2-butoxyéthanol Acute Tox. 3, H331; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 ATE: LD₅o oral: 1.200 mg/kg LC₅o / 4 h inhalatoire: 3 mg/l	<5%
Numéro CE: 919-857-5 Reg.nr.: 01-2119463258-33-xxxx	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336, EUH066	≥1-<5%
CAS: 7429-90-5 EINECS: 231-072-3 Reg.nr.: 01-2119529243-45-xxxx	Aluminium en poudre (stabilisée) Flam. Sol. 1, H228	≥1-<5%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35-xxxx	1-Méthoxy-2-propanol Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	≥1-<5%
Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39-xxxx	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques Asp. Tox. 1, H304, EUH066	≥1-<5%





selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2025 Révision: 11.02.2025

Numéro de version 07-00 (remplace la version 06-03)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Metallux 3in1

	(:	suite de la page 3)
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5	oxyde de zinc	≥0,25-<2,5%
Reg.nr.: 01-2119463881-32-xxxx	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	
CAS: 24468-28-8 EINECS: 246-279-4	1,3,5-Triazin-2,4,6-(1H,3H,5H)-trion, Zinksalz Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411	≥0,25-<1%
CAS: 108-31-6 EINECS: 203-571-6 Reg.nr.: 01-2119472428-31-xxxx	anhydride maléique Resp. Sens. 1, H334; STOT RE 1, H372; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C≥ 0,001 %	<0,001%

## Indications complémentaires:

Tous les hydrocarbures utilisés sont conformes à la note P (moins de 0,1 % de benzène) du règlement CLP. Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Remarques générales:

Lors de l'apparition des symptômes ou dans les cas de doute consulter un médecin.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne jamais rien faire avaler á une personne sans connaissance.

#### Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

## Après contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de réactions cutanées demander l'avis d'un médicin. Ne pas rayer.

## Après contact avec les yeux:

Éliminer des lentilles de contact. Garder les paupières ouvertes et rincer abondamment au moins pendant 10 minutes avec l'eau propre et courante. Consulter ensuite un ophthalmologiste.

En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

### Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Manifestations allergiques

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses. Maux de tête, somnolence, vertiges, assourdissement, nausée, fatigue, peau sèche, réactions allergiques.

# **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Traitement symptomatique.

Page : 5/17



# Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2025 Révision: 11.02.2025

Numéro de version 07-00 (remplace la version 06-03)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Metallux 3in1

(suite de la page 4)

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1 Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction:

Poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

En cas de feu, produits de décomposition dangereux se forment comme la fumée étroite et noire, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxyde d'azote (NOx). L'inhalation peut causer des dommages de santé sérieux.

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation et veiller à une bonne ventilation. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Page: 6/17



# Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2025 Révision: 11.02.2025

Numéro de version 07-00 (remplace la version 06-03)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Metallux 3in1

(suite de la page 5)

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de vapeurs de solvant inflammables et explosives.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

La préparation peut se charger électro statiquement. Les opérateurs doivent porter des habits antistatiques et des chaussures recommandées.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau ainsi que inspirer les vapeurs.

Empêcher la manipulation de substances et mélanges non compatibles. Substances non compatibles: voir paragraphe 10.5

# Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Ne manipuler qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités Stockage:

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes).

Protéger du gel, de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Garder hermétiquement fermé, frais et sec.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

123-86-4 Acét	ate de n-butyle
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 712 mg/m³, 150 ppm Valeur à long terme: 238 mg/m³, 50 ppm
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm
Hydrocarbure	es, C9, aromatiques
IOELV (EU) Valeur à long terme: 100 mg/m³, 20 ppm (trimethylbenzole)	
34590-94-8 (2	-Methoxymethylethoxy)propanol
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm D;
	(suite nac

(suite page 7)

Page: 7/17



# Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2025 Révision: 11.02.2025

Numéro de version 07-00 (remplace la version 06-03)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Metallux 3in1

	(suite de la page 6)			
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm Peau			
111-76-2 2-bu	toxyéthanol			
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 246 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 98 mg/m³, 20 ppm D;			
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 246 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 98 mg/m³, 20 ppm Peau			
107-98-2 1-Me	éthoxy-2-propanol			
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 369 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 184 mg/m³, 50 ppm D;			
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 568 mg/m³, 150 ppm Valeur à long terme: 375 mg/m³, 100 ppm Peau			
108-31-6 anhy	108-31-6 anhydride maléique			
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 0,01 mg/m³, 0,0025 ppm vapeur et aérosol			

# Informations relatives à la réglementation

VL (Belgique): Moniteur belge no 313, 04.12.2023

IOELV (EU): (EU) 2019/1831 Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un systéme d'aspiration de l'air au poste de travail.

#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

#### Protection respiratoire:

Lors de la vaporisation, utiliser un masque respiratoire protecteur.

Utiliser un filtre combiné A2(-P2) conforme à la norme EN 14387.

(suite page 8)

Page: 8/17



# Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2025 Révision: 11.02.2025

Numéro de version 07-00 (remplace la version 06-03)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Metallux 3in1

(suite de la page 7)

#### Protection des mains:

Travailler avec des gants. Avant utilisation, il faut vérifier que les gants ne sont pas abîmés. Les gants défectueux ou abîmés ne doivent pas être utilisés. Les gants de protection doivent être conformes aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme EN 374.

#### Matériau des gants

Multi-layer glove - PE / EVAL / PE

(PE = polyethylene, EVAL = ethylene-vinyl alcohol copolymer)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### Protection des yeux/du visage

Pour se protéger contre des lunettes de protection.

Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

**État physique** Liquide

**Couleur:** Divers, selon l'encrage

Odeur: Fort en hydrocarbures aromatiques
Seuil olfactif: Non applicable aux mélanges.
Point de fusion / Point de congélation : Sans importance pour la sécurité.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 120 °C (107-98-2 1-Méthoxy-2-propanol)

**Inflammabilité** Inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

**Inférieure:** 0,6 Vol % (Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes,

isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques)

Supérieure: 14 Vol % (34590-94-8 (2-Methoxymethylethoxy)

propanol)

Point d'éclair 39 °C

**Température d'auto-inflammation** >200 °C (Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes,

isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques)

**Température de décomposition:** Pour les mélanges non applicable.

**pH** Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

(suite page 9)

Page: 9/17



# Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2025 Révision: 11.02.2025

Numéro de version 07-00 (remplace la version 06-03)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Metallux 3in1

(suite de la page 8)

**Viscosité:** > 90 s (20°C / DIN 53211 / 4 mm)

> 60 s (20°C / ISO 2431 / 6 mm)

 $> 20,5 \text{ mm}^2/\text{s} (40^{\circ}\text{C})$ 

Solubilité

l'eau:Pas ou peu miscibleles solvants polaires:Pas ou peu miscibleles solvants apolaires:Entièrement miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Pour les mélanges non applicable.

Pression de vapeur à 20 °C: 13 hPa (107-98-2 1-Méthoxy-2-propanol)

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 1,37-1,46 g/cm³

Densité de vapeur: Non applicable.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

**Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

Changement d'état

Point/l'intervalle de ramollissement

**Propriétés comburantes**Ce produit est inflammable mais pas comburant.

**Taux d'évaporation:** Pour les mélanges non applicable.

Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosiblesnéantGaz inflammablesnéantAérosolsnéantGaz comburantsnéantGaz sous pressionnéant

**Liquides inflammables** Liquide et vapeurs inflammables.

Matières solides inflammablesnéantSubstances et mélanges autoréactifsnéantLiquides pyrophoriquesnéantMatières solides pyrophoriquesnéantMatières et mélanges auto-échauffantsnéant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eaunéantLiquides comburantsnéantMatières solides comburantesnéant

(suite page 10)

Page: 10/17



# Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2025 Révision: 11.02.2025

Numéro de version 07-00 (remplace la version 06-03)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Metallux 3in1

(suite de la page 9)

Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant Explosibles désensibilisés néant

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- 10.2 Stabilité chimique Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.
- 10.5 Matières incompatibles: oxydants forts
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas d'incendie se présenter: la fumée et des oxydes de carbone. Dans certaines conditions d'incendie pistes d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Les informations indiquées sont des valeurs théoriques ou des informations du fabricant/du fournisseur.

111-76-2 2	-butoxyéth	nanol
Oral	LD <sub>50</sub>	1.200 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC <sub>50</sub> / 4 h	3 mg/l (ATE)

#### Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Les éclaboussures de solvant peuvent entraîner des irritations oculaires et des lésions réversibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 11)





selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2025 Révision: 11.02.2025

Numéro de version 07-00 (remplace la version 06-03)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Metallux 3in1

(suite de la page 10)

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

En raison de sa viscosité (voir paragraphe 9), la classification en tant que produit avec risque d'aspiration n'est pas applicable.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Indications générales:

L'inhalation de particules de solvants au-delà des valeurs limites sur le poste de travail et de concentration maximale peut entraîner des problèmes de santé comme l'irritation des muqueuses et des organes respiratoires, des lésions des reins et du foie ainsi qu'une atteinte du système nerveux central. Symptômes : maux de tête, étourdissement, fatigue, faiblesse musculaire, effet anesthésiant et dans des cas exceptionnels perte de conscience. Un contact prolongé ou répété avec le produit nuit au regraissage naturel de la peau et conduit à son dessèchement. Le produit peut pénétrer dans le corps par la peau. Les éclaboussures de solvant peuvent entraîner des irritations oculaires et des lésions réversibles.

#### Indications toxicologiques complémentaires:

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Le produit n'est pas classé comme mutagène, cancérogène ni toxique pour la reproduction (propriétés CMR).

## 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

123-86-4 Acétate de n-butyle	
EC <sub>50</sub> / 48 h 44 mg/l (Daphnia magna)	
EC₅₀ / 72 h 647,7 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	
LC <sub>50</sub> / 96 h 18 mg/l (Pimephales promelas)	
7779-90-0 bis(Orthophosphate) de trizinc	
EC <sub>50</sub> / 48 h 0,33-0,66 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)	
EC <sub>50</sub> / 72 h 0,14 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)	
LC <sub>50</sub> / 96 h 0,17 mg/l (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))	
Hydrocarbures, C9, aromatiques	
EC <sub>so</sub> / 48 h 3,2 mg/l (Daphnia magna)	
<u> </u>	(suite page 1





selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2025 Révision: 11.02.2025

Numéro de version 07-00 (remplace la version 06-03)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Metallux 3in1

	T		(suite de l	a page
LC <sub>50</sub> / 96 h 9,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))				
111-76-2 2-butoxyéthanol				
	EC₅₀ / 24 h   1.800 mg/l (Daphnia magna)			
	911 mg/l (Selenastrum ca	-	•	
LC <sub>50</sub> / 96 h	1.700 mg/l (Oncorhynchu	s mykiss	s (truite arc-en-ciel))	
	>100 mg/l (Lepomis mac	rochirus (	(crapet arlequin))	
	oxyde de zinc			
EC <sub>50</sub> / 48 h	0,17 mg/l (daphnies)			
LC <sub>50</sub> / 96 h	0,14 mg/l (Oncorhynchus	mykiss (	(truite arc-en-ciel))	
IC <sub>50</sub> / 72 h	0,17 mg/l (algues) literature			
12.2 Persis	stance et dégradabilité			
123-86-4 A	cétate de n-butyle			
OECD 3011	D Closed-Bottle Test		83 % (28d) (O2 consumption) readily biodegradable	
Hydrocarb	ures, C9, aromatiques			
OECD 301F Manometric Respirometry Test		y Test	78 % /O₂ consump (28d) readily biodegradable	
111-76-2 2	-butoxyéthanol			
OECD 3011	B CO₂-Evolution Test (Stu	rm Test)		
			readily biodegradable	
		isoalca	nes, cycliques, <2% aromatiques	
Biodégrada	tion		80 % (28d)	
I leadann an aide	040 040		facilement biodégradable	
			anes, cycliques, <2% aromatiques	
OECD 3011	F Manometric Respirometi	y rest	facilement biodégradable	
12.3 Poten	tiel de bioaccumulation			
	cétate de n-butyle			
	Log Kow (HPLC method)	2,3 (n-o	ctanol/eau) (25 °C; pH 7)	
	-butoxyéthanol			
Coefficient de partage log Pow 0,81 (n-o		0,81 (n-d	octanol/eau) (25 °C; pH 7)	
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques				
Coefficient	de partage log Pow	5-6,7 (n-	-octanol/eau)	

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

# 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance ayant été classifiée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ni ayant été classifiée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

PBT: Non applicable.

(suite page 13)

Page: 13/17



# Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2025 Révision: 11.02.2025

Numéro de version 07-00 (remplace la version 06-03)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Metallux 3in1

(suite de la page 12)

vPvB: Non applicable.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Autres indications:** 

# Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Catalogue	Catalogue européen des déchets					
08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres subs dangereuses						
HP3	Inflammable					
HP14	Écotoxique					

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

# 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA UN1263

# 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 1263 PEINTURES, DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

IMDG PAINT, MARINE POLLUTANT

**IATA** PAINT

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 14)





selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2025 Révision: 11.02.2025

Numéro de version 07-00 (remplace la version 06-03)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Metallux 3in1

	(suite de la page
Étiquette	3
IMDG	
Class	3 Liquides inflammables.
Label	3
IATA	
Class	3 Liquides inflammables.
Label	3
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Hydrocarbures, C9, aromatiques
Marine Pollutant:	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
Numéro d'identification du danger (Indice	
Kemler):	30
No EMS:	F-E, <u>S-E</u>
Stowage Category	A
14.7 Transport maritime en vrac conformémen	
aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport: ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	D/E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L





selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2025 Révision: 11.02.2025

Numéro de version 07-00 (remplace la version 06-03)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Metallux 3in1

(suite de la page 14)

Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 PEINTURES, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO

E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 28

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

#### **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

# Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

#### Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

# **Prescriptions nationales:**

#### Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes ou allaitantes.

## Etiquetage selon le règlement (CE) n° 2004/42

Valeur limite COV selon directive 2004/42/CE pour la catégorie i (PS) et teneur maximum en COV voir couvercle.

(suite page 16)

Page: 16/17



# Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2025 Révision: 11.02.2025

Numéro de version 07-00 (remplace la version 06-03)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Metallux 3in1

(suite de la page 15)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient à nos connaissances et contrôles. Le produit/la préparation ne peut être utilisé que pour l'utilisation citée. L'utilisateur est term de s'in Former de toutes les dispositions juridiques nécessaires.

Cette fiche de données de sécurité remplace toutes les versions précédentes.

Pour d'autres indications, veuillez consulter les fiches techniques.

Mise en garde générale, une mauvaise utilisation peut causer des dommages à l'environnement et à la santé.

## Etiquetage selon le règlement (CE) n° 528/2012

## Indications complémentaires:

Contient anhydride maléique. Peut produire une réaction allergique.

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

#### Libellé des phrases H et EUH (numéro et texte intégral)

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H228 Matière solide inflammable.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

(suite page 17)

Page: 17/17



# Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2025 Révision: 11.02.2025

Numéro de version 07-00 (remplace la version 06-03)

Nom du produit: CWS WERTLACK® Metallux 3in1

(suite de la page 16)

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008		
Liquides inflammables	D'après les données d'essais	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.	

Date de la version précédente: 23.01.2024 Numéro de la version précédente: 06-03

#### Acronymes et abréviations:

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables - Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Carc. 2: Cancérogénicité - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

\* Données modifiées par rapport à la version précédente